



INSTITUT DE FORMATION INFIRMIERES PUERICULTRICES

PROJET ANDRAGOGIQUE

2024-2025



**Pôle de Formation
Des Professionnels de Santé**
Centre Hospitalier Universitaire
Rue Henri le Guilloux
35033 RENNES cedex



SOMMAIRE

L'EQUIPE

I. LE PROJET ANDRAGOGIQUE

- FINALITE DE LA FORMATION
- VALEURS ET FONDEMENTS DU PROJET
- MODELISATION
- METHODES ET OUTILS
- PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

II. L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- REPARTITION DES TEMPS DE FORMATION DANS L'ANNEE
- MAQUETTE DES UE
- ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE
- ORGANISATION DES STAGES

III. LA DIPLOMATION

IV. L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL AUJOURD'HUI
- HISTORIQUE
- LES INSTANCES DE FORMATION

V. LA VIE ETUDIANTE

L'EQUIPE

Cadres de Santé formateurs puéricultrices :

Madame BOUSSEL Sylvie
Madame PAPIN Anne-Claire

Assistantes administratives des filières Master IPDE-IBODE- IADE-IFCS

Madame BREGEON-DAUVERGNE Marylène
Madame PIROT Sylvie

Coordinatrice des filières IDE spécialisées : IPDE, IADE, IBODE

Madame DUMORTIER Delphine cadre supérieure de santé

Directrice coordinatrice du Pôle de formation des professionnels de santé

Madame BOISSART Marielle

I. LE PROJET ANDRAGOGIQUE

Ce document, réajusté en vue de l'accueil de chaque nouvelle promotion, présente le projet andragogique élaboré par l'équipe. Elle considère l'étudiant comme un professionnel ayant déjà acquis certaines ressources et développé certaines compétences.

Ce projet s'inscrit dans la perspective de l'universitarisation et d'une réingénierie de la formation.

C'est un outil de référence permettant aux étudiants et différents partenaires, de comprendre le dispositif de formation et les modalités d'évaluation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Puériculteur.trice.

FINALITE DE LA FORMATION

La finalité de la formation d'IPDE, infirmier.e puériculteur.trice, infirmier.e spécialisé.e, est de permettre à l'étudiant.e de développer des compétences d'expertise clinique pour assurer des soins holistiques « dans l'intérêt supérieur de l'enfant »¹ à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son développement, son éveil, son autonomie et sa socialisation.

Le développement de l'enfant est subordonné à la qualité de la réponse apportée à ses besoins par autrui, ce qui exige une formation spécifique aux soins de santé à donner pendant l'enfance.

La formation vise à former des professionnels compétents, autonomes et responsables dans les champs sanitaires, sociaux et éducatifs en lien avec les attendus d'une formation de niveau Master.

L'infirmier.e puériculteur.trice prend soin de l'enfant et sa famille en valorisant leurs connaissances et leurs compétences tout en prenant en compte leurs ressources dans leur environnement. L'IPDE les accompagne tout au long du parcours de soin et de vie.

Dans l'ensemble des modes d'exercice, les responsabilités diagnostique et thérapeutique des infirmier.es puériculteur.trices s'exercent dans le cadre d'un projet thérapeutique élaboré avec les médecins et spécifiquement les pédiatres avec lesquels ils collaborent.

La formation des infirmier.es puériculteur.trices intègre et tient compte des mutations sociétales, de l'évolution des connaissances, des savoirs scientifiques, des techniques de soins, de l'andragogie, de la politique familiale et de la politique de santé.

¹L'article 3 de la convention internationale des Droits de l'enfant qui précise : *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. (20-11-1989)*

L'équipe a fait le choix d'intégrer le **développement des compétences** comme composantes du processus de professionnalisation et s'appuie sur le référentiel de 8 compétences, validé par la DHOS en 2009.

Compétence 1 : Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant

Compétence 3 : Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé

Compétence 4 : Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité

Compétence 5 : Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance

Compétence 6 : Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents

Compétence 7 : Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants

Compétence 8 : Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

VALEURS

L'équité est une des valeurs de l'équipe qui accompagne individuellement et collectivement les étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

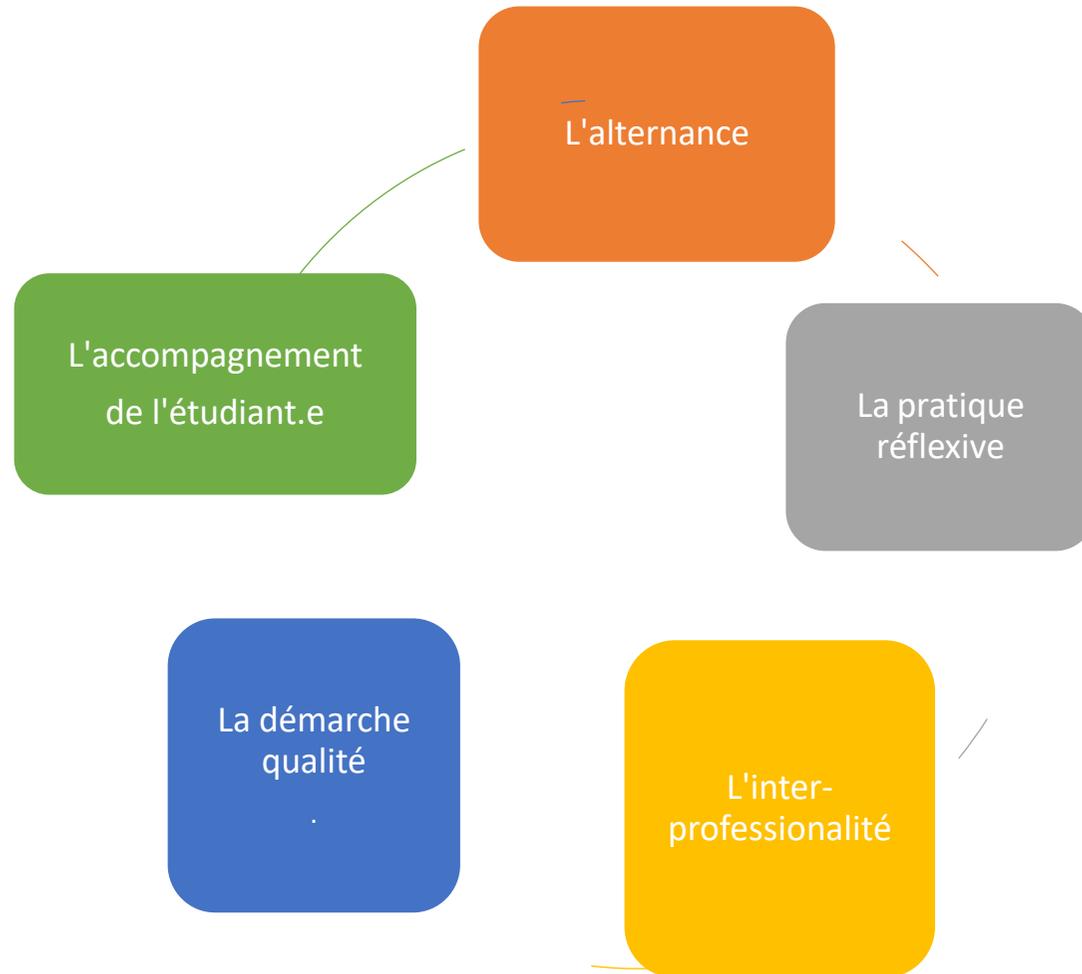
L'engagement attendu, dans une réciprocité, se contractualise en début de formation.

Le respect des autres et l'attention portée à soi-même s'imposent pour un fonctionnement de groupe harmonieux.

Une charte de fonctionnement élaborée par le groupe promotion chaque année permet un apprentissage dans un environnement serein.

Elle rappelle les principes fondateurs du bien vivre ensemble en formation d'adulte.

LES FONDEMENTS DU PROJET



L'alternance

Une logique de professionnalisation et de construction identitaire.

La pratique réflexive

Une pratique valorisant le questionnement pour développer une pratique réflexive.

L'inter-professionalité

"Les formations interprofessionnelles apparaissent indispensables pour (...) déconstruire les représentations et travailler dans une logique de collaboration interprofessionnelle." Laure Fiquet & al.2015- EDP Sciences

La démarche qualité

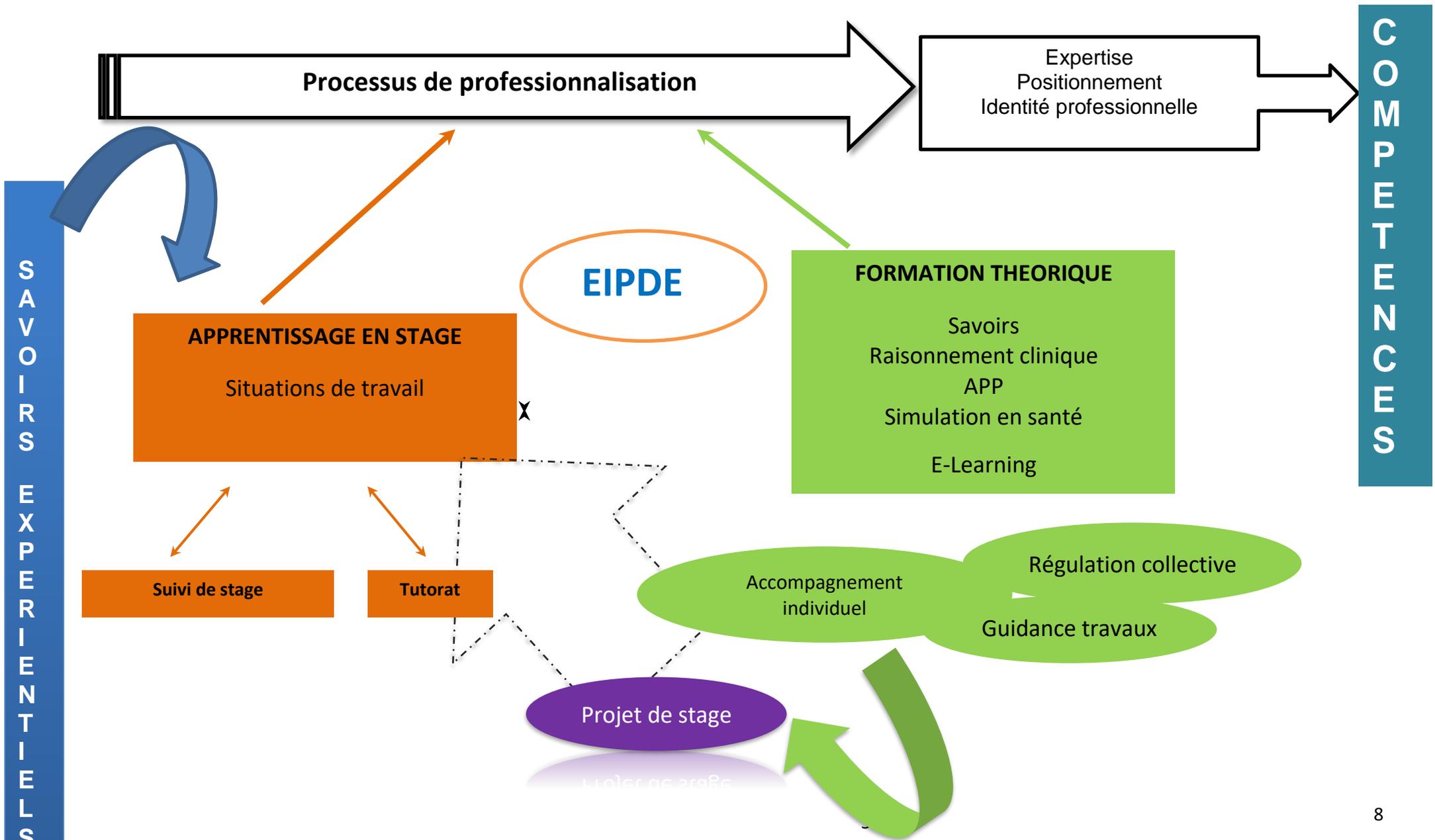
Le dispositif est régulièrement évalué auprès des apprenants et des partenaires. Les résultats de cette évaluation leur sont restitués sur des temps dédiés permettant échanges et régulation. La démarche qualité permet le réajustement du projet et lui donne une visibilité par une communication interne et externe.

Accompagnement de
l'étudiant

1 suivi personnalisé par 1 formateur référent; 2 rencontres minimum sont planifiées dans le cursus.

Les situations particulières sont étudiées : difficultés d'apprentissage théorique, difficultés en stage, problématiques personnelles, sociales ou psychologiques ayant un impact sur le vécu en formation, afin de favoriser la poursuite de formation.

MODELISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION



METHODES ET OUTILS

L'école propose des approches pédagogiques basées sur le socioconstructivisme. L'équipe s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'amélioration de ses pratiques. Elle mobilise les ressources du Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS) et des professionnels experts dans chaque domaine.

Avec un projet visant l'autonomie de l'étudiant, l'**autoformation** est privilégiée et encouragée.

L'équipe s'appuie sur différentes **méthodes** : CM, TD, ateliers cliniques, travaux de groupe. Elle valorise aussi :

-L'approche systémique : aide à regarder et comprendre les relations humaines. Cette approche permet à l'étudiant.e de développer de nouvelles compétences relationnelles, de regarder différemment les systèmes humains et d'analyser les situations vécues en posant des hypothèses. Plusieurs temps sont prévus en demi-groupes dans l'année.

-L'Analyse des Pratiques Professionnelles : dispositif dont l'objectif vise à décentrer l'étudiant.e du connu et des certitudes pour donner du sens à son action et ainsi s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Les séances sont prévues au moins trois fois dans l'année, en demi-promotion, animées par les formateurs.

-La simulation en santé : technique d'apprentissage qui permet à l'étudiant de vivre des situations de travail complexes, au plus près de la réalité professionnelle et en sécurité. Cette approche recommandée par l'HAS est déployée à l'école depuis 2015. Six scénarii sont proposés au cours de l'année de formation.

-Le e-learning : des séquences d'enseignement sont organisées sur la plateforme de formation MOODLE. Selon les objectifs visés, ces séquences peuvent se substituer au cours en présentiel, préparer un cours en amont et être suivies d'un temps de remédiation sous différentes formes (classe inversée) ou préparer un stage.

Le projet pédagogique met l'accent sur:

- **l'observation professionnelle**
- le **raisonnement clinique** en puériculture
- **l'inter professionnalité** (AP, IADE, IBODE, IFCS)
- **l'écriture professionnelle**
- la **recherche**
- la **communication des travaux**
- la **participation à des congrès professionnels** : Journée régionale du réseau de soins palliatifs pédiatriques, Journées Nationales d'Etudes de l' ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices et des étudiants)...

LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'équipe pédagogique intègre en formation les professionnels infirmiers porteurs de troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe et dysgraphie) ou autre handicap compatible avec l'exercice du métier de puéricultrice.teur.

Le référent handicap du pôle formation rencontre chaque étudiant sur sa demande pour définir en début de formation le besoin d'accompagnement spécifique.

L'apprenant formule sa demande de rendez-vous individuel par mail à l'adresse suivante : referent-handicap@pfps-chureennes.bzh.

Les étudiants bénéficient d'un suivi individualisé avec un cadre formateur référent. Il permet d'ajuster les besoins de l'étudiant dans ce cadre et ainsi de prévenir les ruptures de parcours.

Par ailleurs, la plateforme LMS (Learning Management System) Moodle intègre un plug-in qui améliore la lisibilité pour les étudiants dyslexiques (police OpenDyslexic).

II. ORGANISATION DE LA FORMATION

Les ENSEIGNEMENTS THEORIQUES sont organisés ainsi :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h-12h30 ou TPG	13h30 – 17h
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 – 16h30 ou TPG

Au regard de la densité des temps de formation théorique (790h sur 12 mois cf arrêté du 13.7.1983), l'équipe fait le choix d'intégrer des TPG (travail personnel guidé) en privilégiant le lundi matin et/ou le vendredi après-midi.

Ces jours sont également retenus en priorité pour programmer les temps d'auto-formation en e-learning. L'équipe valorise en effet un dispositif de formation hybride.

Les sciences cognitives ont démontré l'importance d'accorder du temps à l'apprenant pour pouvoir assimiler les connaissances. Des temps d'appropriation des connaissances (TAC) sont régulièrement proposés dans le planning hebdomadaire.

Pour le projet d'éducation pour la santé travail de mémoire, des TPG sur des journées entières sont planifiés.

Une attestation de présence mensuelle est adressée aux organismes financeurs et au Conseil Régional.

Tout RDV doit être anticipé et planifié en dehors des temps de formation.

Toutefois, en cas de nécessité, une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être sollicitée en amont auprès du responsable administratif par mail (Mme Dumortier et référent pédagogique en copie).

Toute absence fera l'objet d'un justificatif (arrêt maladie, convocation, certificat de décès...) à transmettre à Mme Bregeon-Dauvergne sous 48h.

Congés 40 jours ouvrés sont répartis dans l'année avec 20 jours consécutifs en période estivale, conformément à l'arrêté du 12.12.1990.

FORMATION : INFIRMIER(E) PUERICULTEUR(TRICE)

PROMOTION 2024-2025



2024					2025											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre				
MAR 01	MAR 01	VEN 01	MAR 01	HER 01	MAR 01	MAR 01	MAR 01	JER 01	MAR 01	MAR 01	MAR 01	MAR 01	VEN 01	LUN 01	36	
LUN 02	36	SAB 02	LUN 02	PEPS 02	JEU 02	MAR 02	MAR 02	VEN 02	LUN 02	29	SAB 02	MAR 02	SAB 02	MAR 02		
MAR 03		MAR 03	MAR 03	VEN 03	LUN 03	----- PEP	LUN 03	18	JEU 03	SAB 03	00000	JEU 03	MAR 03	MAR 03	prof-vealefo	
HER 04	Realfo	VEN 04	HER 04	SAB 04	MAR 04	MAR 04	MAR 04	VEN 04	MAR 04	MAR 04	HER 04	VEN 04	LUN 04	32	Realfo	
JEU 05	SAB 05	MAR 05	JEU 05	MAR 05	MAR 05	MAR 05	MAR 05	19	JEU 05	SAB 05	MAR 05	MAR 05	VEN 05	VEN 05		
VEN 06	MAR 06	HER 06	VEN 06	LUN 06	JEU 06	JEU 06	MAR 06	VEN 06	TPG H6	MAR 06	HER 06	SAB 06	HER 06	SAB 06		
SAB 07	LUN 07	41	SAB 07	MAR 07	VEN 07	VEN 07	LUN 07	45	MAR 07	SAB 07	LUN 07	-----	JEU 07	MAR 07		
MAR 08	MAR 08	VEN 08	MAR 08	HER 08	SAB 08	SAB 08	MAR 08	JER 08	MAR 08	MAR 08	MAR 08	VEN 08	VEN 08	LUN 08	37	
LUN 09	37	SAB 09	LUN 09	TPG PEP	JEU 09	MAR 09	MAR 09	HER 09	VEN 09	LUN 09	24	SAB 09	MAR 09	MAR 09		
MAR 10	JEU 10	MAR 10	MAR 10	VEN 10	15- PEP	LUN 10	LUN 10	14	JEU 10	SAB 10	MAR 10	JEU 10	MAR 10	HER 10		
HER 11	VEN 11	LUN 11	HER 11	SAB 11	MAR 11	MAR 11	MAR 11	VEN 11	TPG H6	MAR 11	HER 11	VEN 11	LUN 11	33		
JEU 12	SAB 12	MAR 12	JEU 12	MAR 12	MAR 12	HER 12	HER 12	SAB 12	LUN 12	20	JEU 12	SAB 12	MAR 12	MAR 12		
VEN 13	MAR 13	HER 13	VEN 13	LUN 13	JEU 13	JEU 13	MAR 13	VEN 13	MAR 13	VEN 13	MAR 13	MAR 13	HER 13	HER 13		
SAB 14	LUN 14	42	SAB 14	MAR 14	VEN 14	TPG H6	VEN 14	LUN 14	46	HER 14	SAB 14	LUN 14	JEU 14	JEU 14		
MAR 15	MAR 15	VEN 15	TPG PEP	MAR 15	SAB 15	SAB 15	MAR 15	JEU 15	MAR 15	MAR 15	MAR 15	MAR 15	VEN 15	VEN 15		
LUN 16	38	SAB 16	LUN 16	51	JEU 16	MAR 16	MAR 16	HER 16	VEN 16	LUN 16	25	SAB 16	MAR 16	SAB 16		
MAR 17	JEU 17	MAR 17	MAR 17	VEN 17	LUN 17	MAR 17	MAR 17	JEU 17	SAB 17	MAR 17	JEU 17	MAR 17	VEN 17	MAR 17		
HER 18	VEN 18	LUN 18	EVA 1 47	SAB 18	MAR 18	MAR 18	MAR 18	VEN 18	MAR 18	MAR 18	HER 18	VEN 18	LUN 18	34		
JEU 19	SAB 19	MAR 19	JEU 19	MAR 19	MAR 19	HER 19	HER 19	SAB 19	LUN 19	24	JEU 19	SAB 19	MAR 19	MAR 19		
VEN 20	MAR 20	HER 20	VEN 20	TPG	LUN 20	JEU 20	JEU 20	MAR 20	MAR 20	VEN 20	MAR 20	MAR 20	HER 20	HER 20		
SAB 21	LUN 21	43	SAB 21	MAR 21	VEN 21	VEN 21	VEN 21	LUN 21	42	HER 21	SAB 21	LUN 21	JEU 21	JEU 21		
MAR 22	MAR 22	VEN 22	TPG PEP	MAR 22	SAB 22	SAB 22	MAR 22	JEU 22	MAR 22	MAR 22	MAR 22	MAR 22	VEN 22	VEN 22		
LUN 23	39	SAB 23	LUN 23	JEU 23	MAR 23	MAR 23	MAR 23	VEN 23	VEN 23	LUN 23	26	SAB 23	MAR 23	SAB 23		
MAR 24	JEU 24	MAR 24	MAR 24	VEN 24	LUN 24	3	LUN 24	13	JEU 24	SAB 24	MAR 24	JEU 24	MAR 24	MAR 24		
HER 25	VEN 25	LUN 25	48	HER 25	MAR 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25	TPG H6	MAR 25	HER 25	VEN 25	LUN 25	LUN 25		
JEU 26	SAB 26	MAR 26	JEU 26	MAR 26	MAR 26	HER 26	HER 26	SAB 26	LUN 26	22	JEU 26	SAB 26	MAR 26	35		
VEN 27	MAR 27	HER 27	VEN 27	LUN 27	JEU 27	JEU 27	MAR 27	SAB 27	MAR 27	VEN 27	MAR 27	MAR 27	HER 27	HER 27		
SAB 28	LUN 28	44	SAB 28	MAR 28	VEN 28	VEN 28	VEN 28	LUN 28	48	HER 28	SAB 28	LUN 28	JEU 28	JEU 28		
MAR 29	MAR 29	VEN 29	MAR 29	HER 29	SAB 29	SAB 29	MAR 29	JEU 29	MAR 29	MAR 29	MAR 29	MAR 29	VEN 29	VEN 29		
LUN 30	40	SAB 30	LUN 30	JEU 30	MAR 30	MAR 30	MAR 30	VEN 30	TPG H6	MAR 30	HER 30	LUN 30	SAB 30	SAB 30		
JEU 31	JEU 31	MAR 31	MAR 31	VEN 31	LUN 31	EVA 2 44	LUN 31	SAB 31	MAR 31	JEU 31	JEU 31	JEU 31	MAR 31	MAR 31		

MAQUETTE DES UE maquette travail CEEPAME V2019-révisée Formation IPDE Rennes juin 2021

Domaine 1 : SCIENCES INFIRMIERES : FONDAMENTAUX DE LA PROFESSION PUERICULTRICE

- UE 1.1 Identité, éthique et positionnement professionnel
- UE 1.2 Promotion de la santé de l'enfant et des familles
- UE 1.3 Raisonnement clinique et consultation de l'ipde
- UE 1.4 Relation avec l'enfant et sa famille et accompagnement à la parentalité
- UE 1.5 Accompagnement et suivi de l'alimentation et de la nutrition
- UE 1.6 Protection de l'enfance

Domaine 2 : SCIENCES HUMAINES SCIENCES SOCIALES ET DROIT

- UE 2.1 Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille
- UE 2.2 Sociologie de l'enfance et de la famille, approches anthropologiques
- UE 2.3 Théories d'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie
- UE 2.4 Droits et législation

Domaine 3 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES

- UE 3.1 Biologie et physiologie d'un être en développement de la naissance à l'adolescence
- UE 3.2 Pathologies du nouveau-né à terme et du prématuré
- UE 3.3 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent
- UE 3.4 Pharmacologie et thérapeutiques pédiatriques

Domaine 4 : SCIENCES CLINIQUES ET TECHNIQUES DE LA PROFESSION DE PUERICULTRICE

- UE 4.1 Soins et suivi de l'enfant en période périnatale
- UE 4.2 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aigüe d'urgence et de réanimation
- UE 4.3 Prise en charge de la douleur de l'enfant
- UE 4.4 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique
- UE 4.5 Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent- Soins et suivi
- UE 4.6 Soins et accompagnement dans un contexte de fin de vie
- UE 4.7 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap

Domaine 5 : ORGANISATION DU TRAVAIL, LEADERSHIP ET MANAGEMENT EN ETABLISSEMENT ACCUEILLANT DES ENFANTS

UE 5.1 Gestion des ressources humaines et des compétences

UE 5.2 Gestion de projets

UE 5.3 Gestion des ressources matérielles, gestion financière et budgétaire

UE 5.4 Management de la démarche qualité, gestion des risques

UE 5.5 Organisation de la formation et du tutorat

Domaine 6 : ETUDES ET RECHERCHES EN SANTE

UE 6.1 Anglais

UE 6.2 Informatique

UE 6.3 Statistiques et Lecture critique d'articles

UE 7 Mémoire

Domaine 7 : MEMOIRE

UE 7 mémoire

ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

SEMESTRE 1 du 4/09/24 au 7/02/25
PRENDRE SOIN DU NOUVEAU-NE et du NOURRISSON
DEMARCHE PROJET EN EDUCATION POUR LA SANTE

12.5 semaines d'enseignement théorique et 2 stages de 4 semaines

- UE 1.1 Identité, éthique et positionnement professionnel
- UE 1.2 Promotion de la santé de l'enfant dans une approche de santé publique
- UE 1.4 Relation avec l'enfant et sa famille et accompagnement à la parentalité
- UE 2.2 Sociologie de l'enfance et de la famille, approches anthropologiques
- UE 2.4 Droit et législation
- UE 3.1 Biologie et physiologie d'un être en développement de la naissance à l'adolescence
- UE 3.2 Pathologies du nouveau-né à terme et du prématuré
- UE 4.1 Soins et suivi de l'enfant en période périnatale
- UE 5.2 Gestion de projet

Unités d'enseignement EN TRANSVERSAL
Sur semestres 1 et 2

- UE 1.3 Raisonnement clinique et consultation de l'IPDE
- UE 1.5 Accompagnement et suivi de l'alimentation et de la nutrition
- UE 2.1 Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille
- UE 4.3 Prise en charge de la douleur de l'enfant
- UE 4.6 Soins et accompagnement dans un contexte de fin de vie
- UE 6.1 Anglais
- UE 6.2 Informatique
- UE 6.3 Statistiques et Lecture critique d'articles
- UE 7 Mémoire

SEMESTRE 2 du 10/02/25 au 3/09/25
PRENDRE SOIN DU NOURRISSON, DU JEUNE ENFANT et ADOLESCENT
RECHERCHE

9.5 semaines d'enseignement théorique et 3 stages de 4 semaines

- UE 1.6 Protection de l'enfance
- UE 2.3 Théories d'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie
- UE 3.3 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent
- UE 3.4 Pharmacologie et thérapeutiques pédiatriques
- UE 4.2 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aigue d'urgence et de réanimation
- UE 4.4 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique
- UE 4.5 Psychopathologies de l'enfant et de l'adolescent, soins et suivi
- UE 4.7 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap
- UE 5.1 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières
- UE 5.3 démarche qualité et gestion des risques
- UE 5.4 Organisation de la formation et du tutorat

ORGANISATION DES STAGES

Un parcours de stage individualisé

Chaque étudiant.e élabore son projet de stage. Il est argumenté auprès du cadre de santé formateur référent de l'étudiant.e lors du 1^{er} entretien individuel.

Une négociation avec ses pairs peut être nécessaire au regard des offres de stages.

5 stages de 4 semaines* (35 heures)

- Maternité
- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Néonatalogie niveau soins intensifs
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et infantile

* en 2024-25, le stage P4 est organisé sur 5 semaines au regard des 4 fériés.

L'expérience professionnelle infirmière de 3 mois minimum dans un des secteurs cités peut être prise en compte. Un stage sur un autre secteur d'activités peut être envisagé (pédopsychiatrie, centre de l'enfance, centre parental...). Une offre de stages optionnels est à disposition des étudiants. Une attestation d'exercice et des compétences développées est alors exigée pour la validation de cette expérience et intégrée au dossier scolaire (à remettre obligatoirement avant le 1^{er} stage). L'étudiant peut aussi renforcer le développement de ses compétences dans une discipline, dans laquelle il a exercé.

Le planning, organisé par le maître de stage, est déposé dans les 48ères heures de stage sur le fichier drive « *promotion IPDE 2024-2025, dossier stages* ».

HORAIRES 140 heures/4 semaines.

L'amplitude est soit de 5 jours x 7h30 (repas compris de 30 minutes) ou 12 heures x 3 jours/semaine (temps de repas compris).

Deux suivis par étudiant.e sont organisés lors des trois premières périodes de stage.

Ces temps individuels (ou collectifs) permettent une rencontre entre étudiant.e, tuteur ou professionnel de proximité et formateur sur le déroulé de stage et l'atteinte des objectifs, de travailler sur le raisonnement clinique et d'engager la professionnalisation.

III. LA DIPLOMATION

Projet d'éducation pour la santé	Analyse d'un besoin de santé et animation de réunion Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
MEMOIRE	Projet professionnel Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain	Raisonnement clinique et activité professionnelle sur l'un des 2 derniers stages Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Evaluations écrites	3 épreuves de 3 H Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30 (moyenne des 3 évaluations)
Evaluation de stage	4 capacités évaluées : <ul style="list-style-type: none">- se former sur le terrain- perfectionner ses attitudes professionnelles- se situer dans le service- résoudre un problème de soins Notation: chaque capacité sur 10 points Niveau requis: 5/10 par capacité sur l'année

- **DELIVRANCE DU DIPLÔME**

Délivrance du diplôme

Avoir la moyenne dans chaque domaine d'évaluation

Complément de scolarité

(3 mois max.)

Moyenne ≥ 10 et < 15 points/30 aux contrôles de connaissances

Et /ou ≥ 10 et < 15 points /30 à l'une des trois épreuves de synthèse

Et/ou moyenne sur l'année ≥ 3 et < 5 points/10 à l'une des 4 capacités évaluées en stage

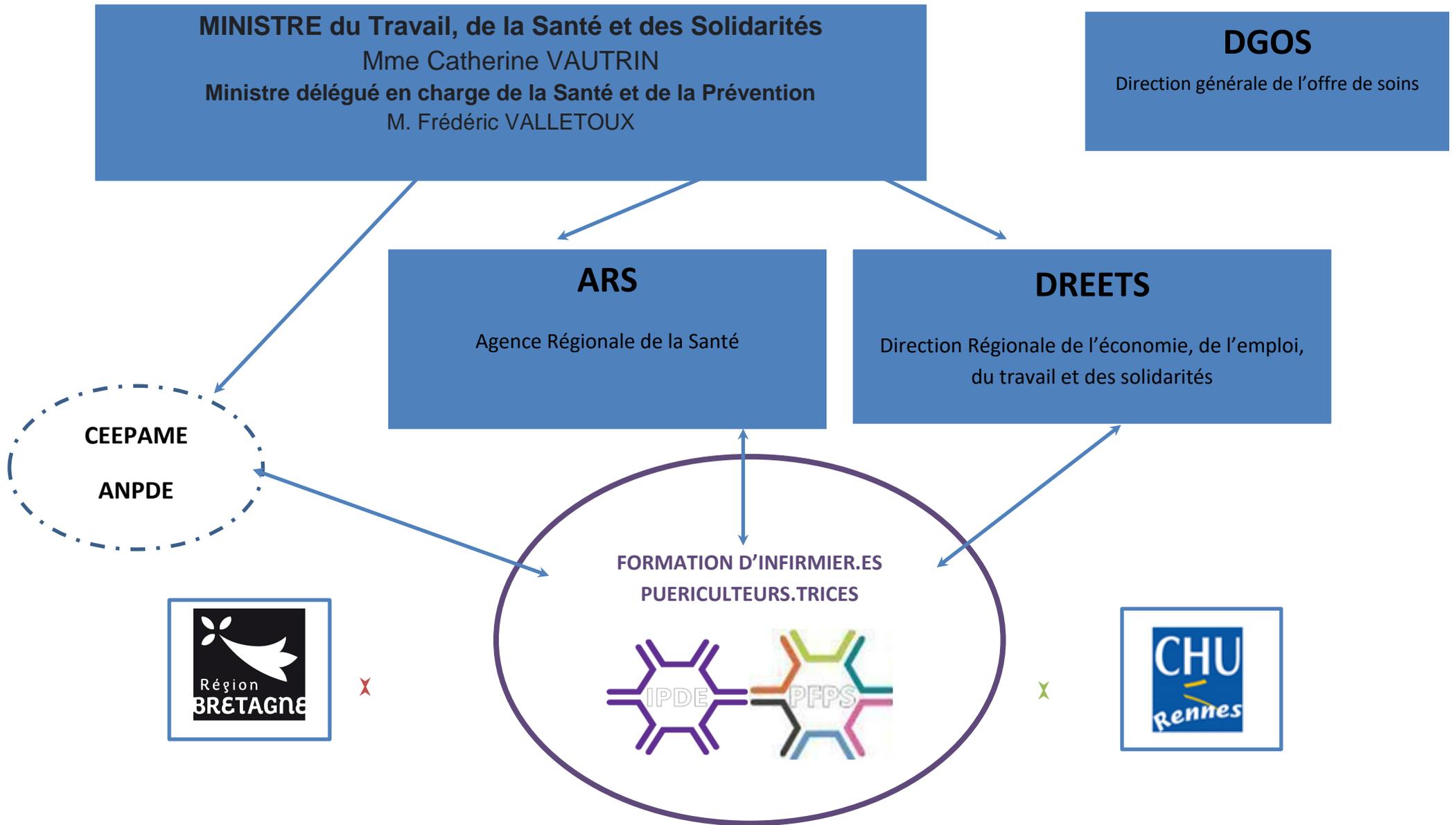
Redoublement

Note moyenne < 10 points/ 30 aux contrôles de connaissances

Et/ou si note < 10 points/30 à l'une des trois épreuves de synthèse

Et/ou si une note moyenne sur l'année < 3 points/10

IV. L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL



- HISTORIQUE

Jusqu'en 2024, l'institut de formation des infirmier.e.s puériculteurs.trices du CHU de RENNES est le seul sur la région Bretagne.

Situé au C.H.U. à Pontchaillou, au 2ème étage du bâtiment du Pôle de formation des professionnels de santé (PFPS), il est agréé pour accueillir 40 étudiant.e.s.

Les espaces sont mutualisés avec l'ensemble des écoles et instituts du PFPS.

A la rentrée 2024, un nouvel institut ouvre ses portes sur le CHU de Brest avec un agrément de 30 étudiants.

Quelques dates

- **1957** : L'école d'infirmières de RENNES (école privée) est agréée pour la préparation au Diplôme d'Etat de Puéricultrice.
- **1964** : L'école passe du secteur privé au secteur public et est gérée par le C.H.U. de RENNES.
- **1975**: Agrément de l'école de Puéricultrices qui devient alors autonome. Nomination d'une Directrice.
- **2005** : Financement de la formation par le Conseil Régional
- **2006** : Regroupement de trois écoles d'infirmiers spécialisés et IFMEM au sein d'une même coordination
- **2015** : Création du pôle formation avec l'ensemble des formations paramédicales et l'école de sages-femmes
- **2019** : Réorganisation de la filière Master, responsabilité administrative assurée par un CSS
- **2023** : Agrément pour 40 places en formation au lieu de 30 jusqu'ici.

Le Conseil Technique
Arrêté du 12.12.90 - titre IV - article 39 à 45

Le Conseil Technique est consulté sur toutes les questions relatives à la formation. Il est constitué par arrêté de l'ARS. Il est composé de :

Le Directeur de l'ARS ou son représentant, président : M. FOUCAULT par intérim.

Deux membres de droit :

- Le Directeur : Mme M. BOISSART, Coordonnatrice générale du PFPS
- Le Professeur d'Université, praticien hospitalier de pédiatrie : Pr A. BEUCHEE- filière néonatale- CHU Rennes

Deux représentants de l'organisme gestionnaire :

- Le Directeur des Ressources Humaines : Mme LECOMTE
- Le Directeur des soins: Mme M. COULAUD

Deux représentants des enseignants élus par leurs pairs :

- Un médecin qualifié en pédiatrie : Dr Emmanuelle LÉVINE, PH- CHU Rennes
Suppléant : Dr Tomaso DE GIORGIS
- Un cadre de santé formateur : Mme Sylvie BOUSSEL
Suppléante ou invitée : Mme Anne-Claire PAPIN

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans les établissements accueillant des étudiantes en stage :

- Secteur hospitalier : Mme Stéphanie LABBÉ-MARY, cadre de santé pédiatrie nourrissons, CHU Rennes
Suppléante : Mme Elisabeth DELON, cadre de santé, consultations, CHU Rennes
- Secteur extra- hospitalier : Mme Marie PÉCOT, IPDE responsable pôle petite enfance Asfad
Suppléante : Mme Chrystel STEPHAN, directrice multi accueil Ménimur Vannes

Deux représentantes des étudiantes élues par leurs pairs

La Commission de contrôle
Arrêté du 12.12.90 - titre V - articles 31 à 38

Elle assure le contrôle permanent de l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles et statue sur la situation de chaque élève.

Elle dresse la liste des élèves dont les enseignements ont été validés, celle pouvant bénéficier d'un complément de scolarité, et enfin la liste des élèves autorisés à redoubler. Elle est composée du :

Représentant de la DREETS Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, Mme S. Laure

Directeur de l'ARS ou son représentant: Mme Carole DURIN, chargée de missions formations paramédicales

Pédiatre praticien hospitalier : Dr Aurore LECLAIR, pédiatre CHBS Lorient

Suppléante : Dr Armelle THOMAS DE LA PINTIERE

Deux infirmières puéricultrices :

- Secteur hospitalier : Mme Isabelle TOUTAIN, cadre de santé urgences pédiatriques CHU Rennes
Suppléant : M. Mickaël CHRISTIEN, FFCS, néonatalogie CHU Rennes
- Secteur extrahospitalier : Mme Marie-Laure GICQUEL, IPDE PMI Rennes centre
Suppléante : Mme Isabelle DEMAURE, Coordinatrice petite enfance – ville de Rennes

Une personne compétente en pédagogie : Mme HUDEBINE, puéricultrice coordonnatrice pédagogique IFPS QUIMPER

Le directeur de l'école établit le procès-verbal, à l'issue de chaque réunion. Les membres de cette commission et leurs suppléants ne peuvent ni siéger au Conseil Technique, ni être enseignants à l'école.

Cette commission se réunit au maximum trois fois par an afin d'examiner :

- Les modalités d'évaluation de la formation,
- Les sujets des épreuves,
- Les grilles et les critères de performance exigés,
- Les résultats obtenus aux différentes épreuves.



V. VIE ETUDIANTE



Centre multimédia, il met à votre disposition une information actualisée pertinente et adaptée. Quatre documentalistes vous accueillent et vous orientent dans votre recherche documentaire. Des espaces de travail sont à disposition pour des travaux de groupe ou individuels.

ENT - Espace Numérique de Travail

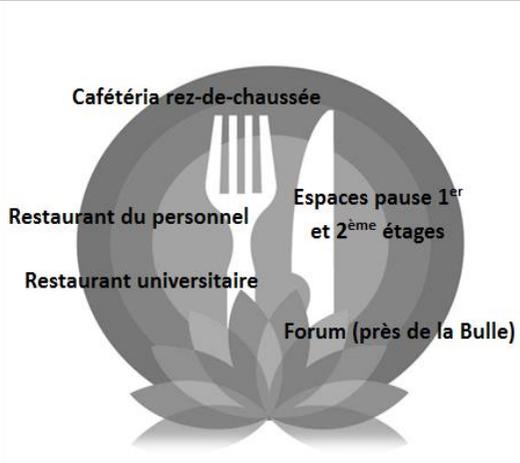
 Moodle La plateforme E-learning <small>Nouvelle plateforme e-learning (2019)</small>	 ENT Rennes 1 ENT de l'Univ. de Rennes 1 <small>Accès à la plateforme Eiffel Theia</small>	 Google Workspace Google Workspace <small>Gmail, Google Drive, etc...</small>	 My Komunoté Mon carnet de bord <small>Planning, notes, stages et supports</small>
 Espace Ressources Accès à la base documentaire <small>Informations pratiques</small>	 Support Technique Assistance technique	 Évènement indésirable Déclarer un évènement indésirable <small>Connexion requise</small>	 Mischool Multimedia Interactive Schooling <small>E-learning anglais médical</small>

S'EXPRIMER
Le conseil de vie étudiante se réunit une fois par an.
Il a pour objectif de faire un point sur la vie de l'établissement, les besoins et les attentes des étudiants et des élèves.



1 étudiant référent CREX

Par filière



Cafétéria rez-de-chaussée
Restaurant du personnel
Restaurant universitaire
Espaces pause 1^{er} et 2^{ème} étages
Forum (près de la Bulle)

Ecrire dans **Actu'pôle**, c'est aussi participer à la vie du pôle...